



Conseil Général
Method

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 18 JUIN 2012.

Présidente : Anne PLANCHE

Secrétaire : Fanny RODRIGUEZ

La Présidente ouvre la séance à 20h00 en saluant les membres présents.

Une minute de silence est observée afin d'honorer la mémoire de Monsieur Raymond Perret, habitant de notre village décédé récemment.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

97 membres ont été convoqués.

59 membres répondent à l'appel.

38 membres sont absents dont 20 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet, ainsi que Madame la Boursière.

Les scrutatrices sont Mesdames Françoise Kraemer et Michèle Depairon.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Appel.**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011.**
- 3. Assermentation des nouveaux membres.**
- 4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.**
- 5. Communications de la Présidente.**
- 6. Communications de la Municipalité.**
- 7. Préavis municipal n°11 : Comptes 2011. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 8. Préavis municipal n°12 : Arrêté d'imposition pour l'année 2013. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 9. Renouvellement du bureau du Conseil général.**
- 10. Interventions individuelles.**

L'ordre du jour est accepté à main levée et sera suivi tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011.

Chaque membre a reçu avec la convocation une copie du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011 ou en a pris connaissance sur le site internet communal.

La secrétaire signale que Madame Janique Tissot, Municipale, a relevé deux erreurs. Au point 5 : La secrétaire donne lecture des statistiques de fréquentation pour la période 2010-2011. Au point 6 : Une conduite reliant la **STAP** au chemin de Greibères.

Le procès-verbal est adopté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

3. Assermentation des nouveaux membres.

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.

Monsieur le Syndic répond à Madame Dorina Kramer-Besuchet au sujet de l'impôt personnel fixe : Cet impôt est légal selon l'article 21 de la loi sur les impôts communaux. Chaque commune a le droit de percevoir un impôt personnel fixe de Frs. 10.- par personne majeure, domiciliée dans la commune au 1^{er} janvier.

5. Communications de la Présidente.

La Présidente donne lecture de sa lettre de démission. Un(e) nouveau(-elle) Président(e) sera nommé(e) au point 9 de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité.

Madame Janique Tissot, concernant l'eau : • Le débitmètre général de la STAP (station de pompage) est tombé en panne. Cet appareil n'est malheureusement pas réparable et sera changé la semaine prochaine. • L'installation de la lampe UV a été révisée le 7 juin. • Une clôture a été mise en place pour délimiter la zone S1 de la station de pompage, selon les directives du SCAV. • La conduite reliant la STAP au chemin de Greibères sera changée cet automne. • Une pollution au titane a été constatée le 16 mai à la STEP. Ce polluant provient de peintures. Madame Tissot exhorte les propriétaires ou entreprises effectuant des travaux de peinture, à être très vigilants. • Ces derniers mois, il a été constaté à la STEP, une nette recrudescence des cotons-tiges jetés dans les WC. C'est réjouissant. • Depuis le début de l'année, les nitrites sont analysés dépendamment des nitrates. Ces nitrites sont néfastes pour les poissons. • Le règlement de l'eau, de l'assainissement et de l'eau potable est actuellement en consultation dans les divers services du Canton. Le SESA a déjà retourné le règlement en demandant quelques modifications de minime importance. Ce règlement sera mis en application en 2013. Concernant le dicastère des affaires sociales : • Madame Tissot est la personne de contact en cas de canicule. Elle s'assurera, durant les fortes chaleurs, que les personnes de plus de 75 ans vivants seules, aient de quoi s'hydrater correctement.

Madame Eliane Piguet, concernant les écoles : • La rentrée des classes 2012-2013 verra une harmonisation des horaires scolaires pour tous les écoliers. Cela engendrera plusieurs changements, notamment au niveau de la pause de midi, qui sera sans doute réduite pour les secondaires. Les classes des villages seront moins touchées, car l'horaire se base sur celui du petit bus scolaire. L'enclassement au primaire est réjouissant, car les classes ne dépasseront pas les 22 élèves. Une classe sera même composée de 15 élèves seulement. Au niveau du secondaire, les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} devraient normalement pouvoir rentrer à midi. Pour les plus grands, la pause sera sans doute raccourcie et ils ne pourront peut-être pas revenir dîner à la maison. Pour cette raison, la Municipalité organise un repas d'essai en compagnie de Madame Piguet à la cantine des Iles, le 25 juin. Un apéritif est également prévu à cette même cantine le 28 août pour les parents. Concernant l'électricité : • Un contrat de maintenance a été signé avec Romande énergie pour les lampadaires. Toutes les sources lumineuses ont été nettoyées et remplacées. Le contrat prévoit également un contrôle visuel des candélabres, un inventaire sur plan de l'ensemble des points lumineux de la commune, ainsi qu'un plan d'entretien et de mise en conformité des sources lumineuses. Concernant la déchetterie : • Les plaques en Eternit ne peuvent pas être collectées à la déchetterie. Selon une directive du Canton, ces plaques sont considérées comme déchets de chantiers et doivent être éliminées dans un centre agréé, Cand-Landi à Granson pour notre région. • Notre déchetterie communale est dimensionnée pour accueillir les déchets des ménages privés. Les entreprises doivent apporter leurs déchets à la STRID, qui les pèsera et établira une facture. Ne pas oublier de passer au bureau du Greffe pour prendre un bon. Lors de déménagement ou démolition, il serait également judicieux de se rendre directement à la STRID. • Une prise d'eau et un bac à laver seront prochainement installés à la déchetterie. • La Municipalité est toujours à la recherche d'un surveillant. Monsieur Brites quittera son poste à fin juin. • La déchetterie sera fermée les 11 et 14 juillet, durant le Giron du Nord, afin de laisser l'accès libre à la manifestation.

Monsieur Amadio Santacroce, concernant la Police des constructions : • La procédure simplifiée, adoptée par le Conseil général, est actuellement en consultation auprès des services concernés du Canton. Une nette amélioration a été remarquée dans la transmission des informations et la simplification des procédures. Concernant le dicastère des bâtiments : • Le projet du bâtiment communal avance. La mise à l'enquête est terminée et les travaux de maçonnerie ont été adjugés. Une opposition doit être encore traitée avant que les travaux puissent démarrer. • Un état des lieux de l'église a été dressé en compagnie de la Municipalité de Suscévaz.

De gros travaux devront impérativement être entrepris, car le toit coule, le chauffage dysfonctionne, les menuiseries sont vieillissantes et mériteraient d'être refaites. Les deux Municipalités ont pris la décision de concert de contacter plusieurs entreprises afin de chiffrer ces éventuels travaux de réfection. Concernant le cimetière : • Le projet de règlement est terminé et se trouve actuellement en consultation. Le projet a été établi en fonction des futurs columbarium et jardin du souvenir. • Une délégation de la Municipalité s'est rendue au cimetière en compagnie de l'huissier communal afin de définir les différentes possibilités d'exploitation de ce site dans le futur. Les prochaines tombes en terre seront creusées sur une parcelle faisant face aux tombes actuelles. Le columbarium sera installé à côté de celui qui existe déjà, comme prévu au départ. Les cases du nouveau columbarium pourront contenir deux urnes ou une urne pour les demi-cases.

Monsieur Christian Rochat, concernant la circulation : • Des mesures de comptage de véhicules et de vitesse ont été effectués dernièrement sur une semaine. Le rapport vient d'arriver et n'a pas encore été analysé, mais les chiffres bruts sont parlants : A la rue de la Forge, il a été constaté une moyenne de 124 véhicules par jour, dont le 85% roulait à une vitesse moyenne de 24km/h.

A la rue des Champs du Pont, 241 véhicules/jour, 85% à 37km/h. A la route de Suscévaz, 3393 véhicules/jour, 85% à 57km/h. A la rue d'Orbe, 6097 véhicules/jour, 85% à 61km/h. A la rue du Moulin, 152 véhicules/jour, 85% à 32km/h. A la route de Montagny, 4982 véhicules/jour, 85% à 47km/h. A la route de Rances, 820 véhicules/jour, 85% à 50km/h et enfin au chemin de Champ-Collomb, 167 véhicules/jour, 85% à 32km/h. On peut aisément constater que dans les rues à l'intérieur du village, la vitesse est respectée. Par contre, au niveau des axes de traversée, des mesures doivent être entreprises afin de diminuer la vitesse et d'améliorer la sécurité et le confort.

- Plusieurs panneaux de circulation seront changés au cours de l'été, afin de les mettre en conformité avec la signalisation routière.
- L'essai entrepris à la rue de la Forge avec des blocs plastiques pour éviter que les véhicules ne sortent du côté du sens interdit, a été très concluant. Ce système sera remis en place dès le début des travaux du bâtiment communal.

Monsieur le Syndic dresse un bilan après une première année de législature : Cette année a été pour la plupart synonyme de formation et d'adaptation, à une nouvelle tâche, une nouvelle équipe, de nouvelles fonctions.

- La Municipalité présente cette année, pour la première fois, les rapports de gestion et des comptes en un seul rapport. Cette simplification a reçu l'aval de la Préfecture. Dans le rapport de gestion, les travaux liés aux différents postes ont été réalisés de façon cohérente selon ce qui avait été planifié, à l'exception du poste «routes» où des travaux importants ont dû être entrepris, sans avoir été budgétisés. Le poste «finance et impôts» présente une diminution importante des rentrées des personnes physiques et morales par rapport aux comptes 2010. Dès 2011, la bourse est passée en mode de comptabilité analytique. De ce fait, une partie des salaires des Municipaux a été ventilée dans les différents dicastères. Concernant le PGA :
- A ce jour, le PGA est toujours en attente. Notre commune maintient sa candidature auprès du Canton, afin d'être reconnue comme centre local ; c'est-à-dire, un lieu qui offre plusieurs services à un bassin de population proche (bureau de poste, transports publics, médecin, magasin d'alimentation...). L'acceptation de cette candidature modifierait le PGA, notamment au niveau des zones à construire. En février, la Municipalité a rencontré le chef du service du développement du territoire, Philippe Gmur afin de connaître la position du Canton. Une réponse officielle aurait dû être envoyée en mars. Entretemps, la Conseillère d'Etat Béatrice Mettraux s'est dite prête à défendre un plan directeur régional. Selon Monsieur Gmur, pour créer des centres locaux figurant dans le plan de stratégie régionale, il faut absolument qu'une planification directrice existe. La Municipalité peut donc en déduire, que seule l'élaboration d'un plan directeur régional permettra aux communes candidates comme centre local, de connaître leur destinée. Suite à ces propos, la Municipalité a demandé un nouvel entretien avec Monsieur Gmur.
- Le règlement d'eau potable et épuration a été mis en consultation auprès du SESA (Service des eaux) et du SCAV (Service vétérinaire). Quelques modifications ont été demandées par ces services. Après corrections, le règlement devra être approuvé par le Canton et sera ensuite présenté au Conseil.

7. Préavis municipal n°11 : Comptes 2011. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Oscar Hernan donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances, composée de Francine Chevalier, Marlyse Marendaz, Patrick Girard, Oscar Hernan et Franck Neveu s'est réunie les 31 mai, 7 et 12 juin 2012, afin de procéder au contrôle des comptes de la bourse communale pour l'exercice 2011. Toutes les pièces comptables et les renseignements nécessaires ont été aimablement fournis par Monsieur Roger Augsburg, Syndic et par Madame Nicole Conrad, boursière, qui ont répondu à toutes les questions des membres de la commission. La commission a également pris connaissance du rapport de la fiduciaire OFICO, qui a effectué la vérification des comptes. Suite aux divers contrôles effectués, la commission peut faire part au Conseil général des observations et remarques suivantes, concernant certains postes du bilan et du compte de fonctionnement :

- Débiteurs courants : La commission relève le bon suivi des débiteurs communaux, qui a permis de réduire l'arriéré et les cas douteux à un niveau très satisfaisant de Frs. 683'506.- en 2010 à Frs. 583'565.- en 2011.
- Patrimoine financier : Ce poste représente principalement les terrains, propriétés de la commune, pour une valeur comptable de Frs. 992'983.-, ainsi que quelques titres et valeurs facilement négociables pour Frs. 93'814.-. A noter que dans ce poste seront comptabilisés les coûts liés à la construction de l'immeuble «Congélateur», qui sera considéré comme un immeuble locatif. Aucun amortissement n'est comptabilisé dans ce poste.
- Patrimoine administratif : Dans ce poste sont comptabilisés les actifs nécessaires au fonctionnement de la commune, qui sont amortis selon les directives de l'Etat de Vaud sur la comptabilité des communes. A noter que l'immeuble «Communal» n'y apparait nulle part, car il a déjà été intégralement amorti.

• Emprunts à moyen et long terme : Les dettes de la commune ont diminué de Frs. 172'500.- durant l'année 2011, passant de Frs. 2'340'000.- à fin 2010 à Frs. 2'167'500.- à fin 2011. • Finances : Un point essentiel de l'évolution de ce poste est représenté par le compte des impôts des personnes morales. En effet, certains acomptes facturés et encaissés les précédentes années au titre d'impôt sur le bénéfice étaient basés sur des estimations de résultats trop élevées. Lors des taxations définitives, il en est ressorti un solde important à rembourser aux contribuables, raison pour laquelle ce poste représente exceptionnellement une charge de Frs. 147'284.- pour 2011, alors que le budget prévoyait un produit de Frs. 66'000.-. Les impôts des personnes physiques ont également connu une diminution de Frs. 140'649.- en 2011 par rapport à 2010, Frs. 804'257.- en 2011 contre Frs. 944'906.- en 2010. Ceci est dû, d'une part à la conjoncture défavorable, pour environ 50% de la diminution, et d'autre part à la baisse du taux d'imposition de 78 à 72. • Travaux : Des travaux relativement importants concernant le poste «routes» ont été réalisés en 2011 pour un montant de Frs. 228'956.-, dont une partie de ces montants n'avaient pas été budgétée, Frs. 111'450.- prévus au budget 2011, et ont donc représenté un dépassement budgétaire de Frs. 117'506.-. Bien que notre commune ait constitué des réserves pour routes et travaux futurs d'un montant total de Frs. 765'000.- au 31 décembre 2011, celles-ci n'ont pas été utilisées en 2011. Une réflexion sur une politique d'utilisation de ces réserves serait un bon outil de gestion et un exercice de transparence apprécié. • Résultat 2011 : Le compte de fonctionnement de l'année 2011, présente un excédent de produits de Frs. 1'963.06. • Capacité d'autofinancement : En tenant compte des amortissements ordinaires comptabilisés (Frs. 159'213.-), des amortissements extraordinaires (Frs. 63'100.-) et de l'évolution des fonds de réserve (Frs. -9'890.-), l'année 2011 nous laisse une capacité d'autofinancement de Frs. 214'386.-, à comparer à la capacité d'autofinancement qui était négative en 2010 pour un montant de Frs. -72'523.-. Suite à ces observations et après toutes les vérifications effectuées, la commission peut affirmer que : La comptabilité est régulièrement tenue, que le bilan au 31 décembre 2011 et le compte de fonctionnement pour l'exercice 2011 concordent avec la comptabilité et que l'état de la fortune et des résultats répondent aux dispositions de la loi sur les communes et au règlement sur la comptabilité des communes.

En conclusion, la commission de gestion-finances, à l'unanimité, recommande au Conseil général l'approbation des comptes 2011 tels que présentés dans le préavis municipal n°11.

En outre, la commission a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2011 de la station d'épuration de la Condémine, communes de Method et Suscévaz, à Suscévaz le 9 mai 2012. Le rapport qui en découle ne comporte aucune remarque ou observation particulière.

La Présidente ouvre la discussion.

Madame Cinzia Galli Ratano prend acte de la décision de la Municipalité de présenter ensemble le rapport de gestion et les comptes, chose tout à fait acceptable et possible. Par contre, les commentaires de la Boursière, bien que très complets, ne font pas état de la gestion. De même, le rapport de la commission de gestion-finances vise surtout les comptes. Il n'y a rien au sujet de la gestion. Quelle en est la raison ?

Monsieur Oscar Hernan répond qu'en contrôlant les comptes, on contrôle automatiquement la gestion.

Madame Cinzia Galli Ratano demande alors où sont répertoriés les 3x30'000.- de compétences municipales. Cet argent a-t-il été dépensé et si oui, comment et pourquoi a-t-il été utilisé ? Il manque également une synthèse au 31 décembre 2011 des préavis présentés durant l'année. Ces contrôles-là font partie du mandat de la commission de gestion-finances.

Monsieur Oscar Hernan répond que l'on peut effectivement pondre des rapports de gestion de 50 ou 150 pages. Le tout est de savoir y faire figurer l'essentiel. La commission a jugé que les rapports présentés étaient suffisamment probants pour accepter aussi bien les comptes que la gestion.

Madame Cinzia Galli Ratano désire savoir comment la Municipalité a utilisé ses disponibilités de 3x30'000.- ? Lors du dernier Conseil, Madame Galli Ratano avait demandé à Monsieur Christian Rochat pourquoi les travaux effectués au chemin de la Tuilière n'avaient pas fait l'objet d'un préavis, ni été mis à l'enquête ? Monsieur Rochat avait répondu que la Municipalité n'avait pas jugé utile de présenter un préavis et que l'argent nécessaire aux travaux serait pris sur les disponibilités.

Monsieur le Syndic prend note des remarques et questions de Madame Galli Ratano et donnera réponse lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion puis procède au vote des comptes 2011.

Le préavis municipal n°11 est accepté à main levée, sans avis contraire, cinq abstentions.

8. Préavis municipal n°12 : Arrêté d'imposition pour l'année 2013. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Madame Francine Chevalier donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances, composée de Francine Chevalier, Marlyse Marendaz, Patrick Girard, Oscar Hernan et Franck Neveu s'est réunie les 31 mai, 7 et 12 juin 2012. Après analyse et discussions avec Monsieur Roger Augsburg, Syndic, la commission tient à formuler quelques remarques et rendre attentif le Conseil Général aux points suivants : L'Etat de Vaud demande que les communes communiquent leur décision concernant le taux d'imposition vers le début du mois de novembre de chaque année. La commission est très étonnée que l'on demande, sans raison apparente, au Conseil général de se prononcer sur le taux d'imposition et les taxes 2013 dès le mois de juin 2012, alors qu'ils ont été habituellement demandés en fin d'année. A ce stade de l'année 2012, la commission de gestion-finances ne dispose pas encore de suffisamment d'éléments concrets pour établir une prévision crédible et raisonnable pour le taux d'imposition et les taxes de l'année 2013. Comme mentionné dans le préavis, le seul élément sur lequel la Municipalité se base pour fixer le taux d'imposition et les taxes 2013 est le résultat positif des comptes 2011. Ce seul élément semble insuffisant. En effet, un des éléments non disponible à ce jour est la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement des eaux. La commission rappelle que lors du dernier Conseil général, la Municipalité a informé qu'elle préparait un nouveau règlement des eaux afin de mettre la commune en conformité avec la Loi et la doctrine préconisée par le canton de Vaud.

Ces nouvelles taxes représenteraient une charge supplémentaire pour les contribuables de Frs.137'600.-, selon le budget 2012. Les coûts de la gestion des eaux de la commune étaient jusqu'à ce jour couverts par les impôts ordinaires. C'est la raison pour laquelle la Municipalité s'était engagée, dans son préavis concernant le budget 2012, à étudier une baisse des impôts dès l'entrée en vigueur du nouveau règlement des eaux. Si maintenant, l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement est prévue pour le 1^{er} janvier 2013, il conviendrait donc de respecter ce qui a été proposé au Conseil général et soumettre à celui-ci un projet de baisse du taux d'imposition pour 2013. Pour toutes ces raisons, ce préavis semble largement précipité et la commission invite donc la Municipalité à respecter ses engagements et ne pas éluder la discussion sur une éventuelle baisse d'impôt, qui compenserait la mise en application du nouveau règlement des eaux. La commission invite également la Municipalité à faire le nécessaire pour pouvoir présenter à la population, au moment adéquat, soit vers octobre 2012, les préavis concernant le taux d'imposition 2013 ainsi que le budget 2013, afin que la population puisse se prononcer en même temps sur ces deux sujets, qui sont étroitement liés. Au regard de ce qui précède, la commission de gestion-finances propose, à l'unanimité, au Conseil général de refuser le préavis municipal n°12.

Monsieur le Syndic souhaite rendre les conseillers attentifs à quelques points : • Le dernier délai pour transmettre l'arrêté d'imposition à la Préfecture est début novembre. Afin d'éviter de convoquer le Conseil général en automne, la Municipalité a jugé plus approprié de présenter ce préavis en juin. Le taux a été établi en fonction du résultat des comptes 2011 et également en tenant compte des changements prévisibles pour l'année à venir, soit 2013. Cette façon de faire est prudente et semble la mieux appropriée. L'idée d'élaborer un budget en octobre n'est pas possible, étant donné que les informations du Canton ne parviennent pas à la Municipalité avant le courant du mois d'octobre. Le budget devrait donc être établi en septembre déjà, ce qui n'est pas réaliste. Il est impossible de présenter l'arrêté d'imposition en même temps que le budget. • Une baisse d'impôt liée à l'entrée en vigueur du nouveau règlement de l'eau n'a pas été écartée par la Municipalité. Cependant, il semble important d'expérimenter une première année de transition avant d'envisager une baisse d'impôt. • Sur la base des différents éléments évoqués, la Municipalité maintient son préavis. Plusieurs communes se basent sur les comptes de l'année précédente pour fixer le taux d'imposition et l'arrêtent pour souvent deux, voir trois ans. La Municipalité prend peu de risque.

La Présidente ouvre la discussion.

Madame Francine Chevalier relève que les années précédentes, le taux d'imposition a été voté : le 29 octobre en 2007, le 3 novembre en 2008, le 18 mai en 2009, le 1^{er} novembre en 2010 et le 31 octobre en 2011. En 2008, par exemple, le budget et l'arrêté d'imposition ont été présentés simultanément, ce qui est l'idéal. Le fait de soumettre cet arrêté en juin pose un réel problème à la commission.

Monsieur Amadio Santacroce, Municipal a déjà remarqué par le passé que le fait de présenter l'arrêté d'imposition en novembre posait problème. En effet, les chiffres obtenus du Canton, à ce moment-là, ne sont pas fiables. Les chiffres les plus sûrs sont ceux des comptes, puisqu'ils sont arrêtés. Monsieur Santacroce se souvient qu'à plusieurs reprises dans le passé, des conseillers ont demandé que l'arrêté d'imposition soit passé en même temps que les comptes.

Voilà pourquoi la Municipalité a opté pour cette façon de faire. Les comptes 2011 bouclent avec une baisse des rentrées fiscales et des charges en augmentation. Il est utopique de penser que si l'arrêté est à nouveau présenté en novembre, le taux pourrait baisser.

Monsieur Oscar Hernan souligne que le problème de base se situe au niveau du manque d'informations contenues dans le préavis. Ce préavis dit en trois mots que le taux peut être maintenu car les comptes 2011 sont bons. C'est pour le moins léger...Aucun renseignement n'est donné concernant l'évolution de l'année 2012, les données projetées en 2013, les investissements prévus en 2013 ou encore les remboursements de dettes. Pour que la commission et le Conseil puissent se prononcer en toute connaissance de cause, il faut des données et des informations. On peut tergiverser longtemps sur le fait de présenter l'arrêté en juin ou en octobre.

La seule chose évidente est que nous avons moins d'informations sur 2013 maintenant qu'en octobre. L'évolution au cours de l'année 2012, peut également donner des indices quant à savoir s'il faut augmenter, diminuer ou maintenir le taux fixé. Ce manque d'informations fait que ce préavis ne peut être accepté tel quel et doit être reporté.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion puis procède au vote des trois articles du préavis municipal n°12.

Les deux premiers articles du préavis municipal n°12 sont refusés à la majorité de 35 avis contre, 11 avis pour et 6 abstentions. L'article trois est accepté à main levée, sans avis contraire, 2 abstentions.

9. Renouvellement du bureau du Conseil général.

La Présidente rappelle que les élections du Président et du Vice-président se déroulent à bulletin secret.

Madame Anne Planche, Présidente sortante, procède à l'élection du nouveau Président. Monsieur Jacques Bony propose Monsieur Christophe Unger, qui accepte. Aucun autre candidat n'est présenté.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés : 59	Bulletins rentrés : 59
Blancs : 11	Nuls : 0
Bulletins valables : 59	Majorité absolue : 30

Monsieur Christophe Unger est élu avec 43 voix. 5 voix éparses.

Madame Anne Planche, Présidente, procède à l'élection du Vice-président. Monsieur Jacques Bony, accepte de poursuivre son mandat. Aucun autre candidat n'est présenté.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés : 59	Bulletins rentrés : 59
Blancs : 2	Nuls : 0
Bulletins valables : 59	Majorité absolue : 30

Monsieur Jacques Bony est réélu avec 57 voix.

Suite à l'élection de Monsieur Christophe Unger, un nouveau scrutateur-suppléant doit être nommé.

Monsieur Gabriel Caillet propose Madame Roselyne Burdet, qui accepte. Aucun autre candidat n'est présenté. Madame Burdet est élue par acclamation.

Les scrutatrices Mesdames Daisy Caillet et Françoise Kraemer, ainsi que la scrutatrice-suppléante Madame Michèle Depairon acceptent toutes trois de poursuivre leur mandat pour une année supplémentaire. Elles sont réélues par acclamation.

10. Interventions individuelles.

La Présidente donne la parole à Reynald Gass et Angélique Meier, membres de la Société de Jeunesse, qui font le point sur le prochain Giron du Nord.

Monsieur Maurice Jeandupeux a lu, dans la Région du 6 juin, une annonce de la Municipalité concernant les nuisances sonores (articles de loi 39 et 52). De quelle manière la Municipalité entend-elle faire respecter ces articles de loi ? Le dernier bal organisé par la Jeunesse lors de vendredi Saint a occasionné beaucoup de nuisances, spécialement au centre du village, et ce jusqu'à six heures du matin. Est-ce que les articles de loi cités s'appliquent également à ce genre de manifestation ?

Monsieur Amadio Santacroce, Municipal répond qu'effectivement ces articles sont valables lors de ce genre de manifestation. Le règlement de police de notre commune fait foi et interdit toute activité bruyante ou tapage nocturne. Jusqu'à ce jour, aucune remarque ou plainte particulière n'est parvenue à la Municipalité. Monsieur Jeandupeux est invité à écrire un courrier à la Municipalité afin qu'elle puisse prendre note de sa plainte et y donner suite.

Monsieur Maurice Jeandupeux n'entend pas porter plainte pour le dernier bal organisé, malgré le bruit engendré. Il souhaite savoir si dans le futur, la Municipalité entend mieux faire respecter la loi. Normalement, les soirées se terminent officiellement à quatre heures, pourquoi devoir subir des nuisances sonores jusqu'à six heures du matin ?

Monsieur Amadio Santacroce, Municipal est conscient du problème. Il balance entre les jeunes qui doivent pouvoir faire la fête et la tranquillité de la population. La Municipalité dispose d'un règlement de police et doit le faire appliquer.

Les activités policières afférentes à notre commune sont sous-traitées à la Gendarmerie cantonale. En cas de problème, chaque habitant peut faire appel à la Gendarmerie. Si le cas concerne le règlement de police communal, l'autorité compétente pour régler le problème et éventuellement sanctionner est la Municipalité. Monsieur Santacroce prend acte des remarques de Monsieur Jeandupeux. Il se renseignera concernant les débordements et nuisances citées et analysera la situation, afin d'en tenir compte lors de prochaines discussions avec la Jeunesse ou toutes autres personnes organisant des manifestations à Method.

Madame Marlyse Marendaz souhaiterait qu'on lui communique par écrit, le point du règlement de la déchetterie concernant les déchets encombrants apportés directement à la STRID ? Victime d'un incendie, Madame Marendaz a demandé un bon au Greffe et s'est rendue elle-même à la STRID pour évacuer ses déchets et ainsi ne pas surcharger la déchetterie communale. Ensuite de quoi elle a eu la mauvaise surprise de recevoir une facture. Quel point du règlement stipule que les personnes se déplaçant avec leur propre véhicule à la STRID, en prenant sur leur temps, doivent en plus payer une facture établie selon le poids des déchets évacués. Les agriculteurs font également l'effort de demander des bons pour aller directement à la STRID et ils sont soumis au même tarif, c'est-à-dire qu'ils reçoivent à chaque fois des factures. Dans quel article du règlement ces barèmes sont-ils définis ?

Madame Eliane Piguet, Municipale reconnaît qu'au niveau des bons, le système n'est pas équitable. La façon de faire sera réadaptée à la fin de l'année. Les ménages privés qui vont chercher un bon au Greffe ne recevront dorénavant plus de facture. En apportant eux-mêmes leurs déchets à la STRID, ces personnes font économiser des trajets à la commune, il est donc normal de ne rien leur facturer en plus. Le transport des encombrants coûte très cher à la commune. Lors d'un déménagement par exemple, lorsque le véhicule est plein, autant amener les déchets directement à la STRID plutôt qu'à la déchetterie communale. Concernant les indépendants ou entreprises, le règlement stipule qu'une taxe doit être appliquée. Il est donc normal qu'après chaque passage à la STRID, une facture leur soit envoyée. La plupart des indépendants ou entreprises de notre commune jouent le jeu des bons, ils ont conscience que c'est à eux de gérer leurs propres déchets et les amènent directement à la STRID. Il faut rappeler que la déchetterie communale est uniquement à l'usage des ménages privés et non des industries.

Madame Marlyse Marendaz invite la Municipalité à s'inspirer de l'exemple de la ville de Lausanne. Un article est paru à ce sujet dans le 24Heures récemment. Notre commune devrait être plus sociale et mieux aider les indépendants. Les petites entreprises sont utiles à la commune, surtout au niveau des impôts et leurs revenus ne sont pas très élevés. Chaque habitant produit des déchets en plus ou moins grande quantité. Les taxes devraient être les mêmes pour tous. Madame Marendaz a été choquée par le montant de la facture reçue suite à l'élimination des déchets consécutifs à son sinistre.

Madame Eliane Piguet, Municipale répond qu'il ne faut pas mélanger ménage privé et entreprises. Selon le principe du pollueur-payeur, il est normal que les entreprises qui génèrent plus de déchets que les privés, payent des taxes d'élimination. La loi cantonale sur la gestion des déchets est stricte et oblige la commune à appliquer ces taxes. Concernant les ménages privés qui amènent leurs déchets directement à la STRID suite à un déménagement ou un sinistre, comme c'est le cas pour Madame Marendaz, les factures ne seront plus envoyées. La Municipalité va se pencher sur le règlement et l'analyser afin de l'appliquer au plus juste et au plus près des directives législatives.

Monsieur Amadio Santacroce, Municipal précise que la facture des déchets évacués suite à un incendie, est normalement prise en charge par l'ECA. Chaque ménage est censé posséder une police d'assurance incendie ECA, qui assure un certain montant pour les frais de déblayement et d'évacuation des déchets. Concernant les articles de presse cités par Madame Marendaz citant l'exemple de la ville de Lausanne en matière de gestion des déchets, on ne peut comparer Method et Lausanne. Les chiffres, les volumes ne sont de loin pas analogues.

Madame Cinzia Galli Ratano croit se souvenir que le règlement des déchets contient des fourchettes minimum et maximum pour les taxes à payer par les entreprises.

La STRID envoie périodiquement des décomptes avec les noms des personnes apportant les déchets et le volume concerné. Le rapport fait la différence entre ménage privé et entreprises. La Boursière établit les factures selon ces données, mais la règle établie veut que le montant des coûts réels ne soit jamais facturé en totalité pour les privés.

Madame Eliane Piguet, Municipale approuve les propos de Madame Galli Ratano. En effet, pour les ménages, les premiers 80.- sont à la charge de la commune et le solde est ensuite facturé. Tous le système sera revu prochainement et sera sans doute plus clair.

Monsieur Charles-André Perrin signale qu'il est à disposition afin d'éradiquer les problèmes récurrents de sonorisation de la Grande salle.

Madame Sandrine Marmo a eu vent de propos tenus par le Syndic de Treycovagnes concernant les horaires scolaires. Au vu de la complexité de ces horaires, il semblerait qu'ils ne soient pas applicables. Est-ce que Madame Piguet peut apporter des précisions ?

Madame Eliane Piguet, Municipale imagine que ces propos ne concernent que le primaire et les horaires du petit bus scolaire. L'harmonisation veut que tous les enfants débutent la journée à 8h15. Il est dès lors impossible de faire la tournée dans les différents villages avec un seul petit bus. Pour le primaire, les horaires ne changeront donc quasiment pas.

Madame Francine Chevalier demande si la Municipalité a reçu des nouvelles concernant la décharge bioactive ?

Monsieur le Syndic n'a reçu aucune nouvelle récente. La Municipalité est toujours en contact avec les avocats. Ne réveillons pas le lion qui dort...

Madame Françoise Kraemer souhaiterait savoir si les habitants pourront à nouveau profiter prochainement des cartes CFF «communes» ?

Monsieur le Syndic répond que, suite à l'arrêt des ventes de cartes à la station service de Chamard, ce service ne sera dorénavant plus assuré et les cartes ne seront plus mises à disposition. La vente de ces cartes représente une organisation assez conséquente à mettre en place (point de vente, horaires d'ouverture...) et les communes concernées ne veulent pas prendre en charge ce surcroît de travail.

Madame Michèle Depairon demande s'il ne serait pas possible de déposer ces cartes à la Poste ou au petit magasin Casino ?

Monsieur le Syndic répond que des contacts ont été pris à ce sujet avec la Poste et le Casino, mais qu'ils n'ont pas abouti. Il faut être conscient que ce travail était fait gratuitement à la station Migrol de Chamard.

Monsieur Pierre-André Besuchet dément. La vente régulière des deux cartes journalières permet de retirer un bénéfice. Ce travail n'est donc pas gratuit. Ces cartes sont très recherchées et réservées parfois plusieurs mois à l'avance. Il est dommage que la population ne puisse plus en profiter.

Monsieur le Syndic souligne que la décision prise n'émane pas que de la Municipalité de Method. Cette résolution a été prise de concert avec les autres communes concernées. Si une solution peut être trouvée, les cartes seront remises à disposition des habitants.

Monsieur Brice Marendaz demande si le Greffe ne pourrait pas gérer ces cartes ?

Monsieur le Syndic répond que le Greffe serait tout à fait capable de vendre les cartes CFF, mais les horaires d'ouverture du bureau sont trop restreints.

Monsieur Brice Marendaz estime qu'étant donné l'avantage qu'ils en retireront, les gens n'ont qu'à se plier aux horaires d'ouverture. En général, lorsqu'on veut acheter une carte, on s'y prend quelques semaines à l'avance.

Monsieur le Syndic ne veut pas entrer en matière sur la proposition de vente des cartes au Greffe.

Monsieur Amadio Santacroce, Municipal précise que les cartes ont été achetées en partenariat avec les autres villages du Mont de Chamblon. Du moment que les autres communes ne sont plus d'accord de continuer leur vente, Method ne peut les gérer seule. Il faudrait regarder si Method peut se permettre d'acheter deux cartes journalières pour tous les jours de l'année pour ses habitants ? Jusqu'alors, c'est la secrétaire du Greffe de Chamblon qui s'occupait de tenir le décompte des cartes vendues à Chamard et cela fonctionnait très bien. Si l'on doit mettre au point un tel système à Method, est-ce que cela marchera ?

Madame Eliane Perret invite la Municipalité à étudier la proposition d'investir dans l'achat de deux cartes journalières. Ces cartes étant tellement prisées, on avait rarement la chance d'en obtenir à Chamard.

Monsieur le Syndic prend note de cette demande, mais il reste très sceptique et peu enthousiaste.

Madame la Présidente signale qu'à Yverdon, Orbe ou Sainte-Croix, on peut parfois trouver des cartes si l'on s'y prend à l'avance.

Monsieur Pierre-André Besuchet rétorque que les autres communes ne vendent en général pas les cartes à l'avance si l'on habite ailleurs.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la séance à 21h50.

Verbalisé à Method, le 05 juillet 2012.

La Présidente :

Anne PLANCHE

La Secrétaire :

Fanny RODRIGUEZ